FORÊT
•NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue
Forêt.Nature

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

© G. Jadoul

VERS UNE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DE LA FORÊT ? L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE NASSOGNE

PHILIPPE LEJEUNE – HUGUES CLAESSENS
MATTHIEU ALDERWEIRELD – JACQUES RONDEUX

Un projet pilote de gestion intégrée et participative d'un massif forestier est en cours depuis 1998 sur une étendue de 20 000 hectares au plateau de Saint-Hubert. En quoi consiste une telle démarche ? Quel est son intérêt ? Comment se différencie-t-elle d'un aménagement classique ? Voici, entre autres, les questions auxquelles cet article tente de répondre à partir de l'exemple de la révision de l'aménagement de la propriété forestière communale de Nassogne.

La multiplicité des rôles attribués à la forêt et leur prise en compte dans les objectifs assignés à l'aménagement ont progressivement amené le forestier à concerter avec d'autres acteurs. Mais vouloir intégrer dans un plan de gestion à la fois les nouvelles attentes de la société et les fonctions plus traditionnelles de la forêt peut conduire à des difficultés, voire être source de contradictions ou même de conflits. Ce constat suggère la mise au point de nouvelles méthodes d'aménagement dans lesquelles les divers acteurs concernés peuvent disposer d'informations objectives pour élaborer les plans d'aménagement sur une base négociée et argumentée.[1]

Le présent article décrit succinctement les bases d'une méthode originale de gestion intégrée et participative qui a été initiée en

1998 sur un massif de plus de 20 000 hectares situé sur le plateau de Saint-Hubert et qui constitue la première tentative du genre dans le contexte forestier belge.

MÉTHODE DE TRAVAIL

La gestion multifonctionnelle et participative d'un patrimoine forestier a pour objectifs à la fois d'élargir le champ de matières soumises à des mesures de gestion et d'associer un maximum d'acteurs à leur mise en œuvre. Par le biais de la méthode développée, ces derniers prennent part, à divers niveaux et intensités, à l'élaboration du plan d'aménagement. La démarche générale, qui comprend quatre phases, est schématisée dans la figure 1.

La première phase s'appuie sur un état des lieux approfondi. Elle consiste à dégager

Figure 1 – Représentation schématique de la méthode de préparation des plans d'aménagement (identification des intervenants : F = facilitateur, E = experts, P = propriétaires, G = gestionnaire, AA = autres acteurs).

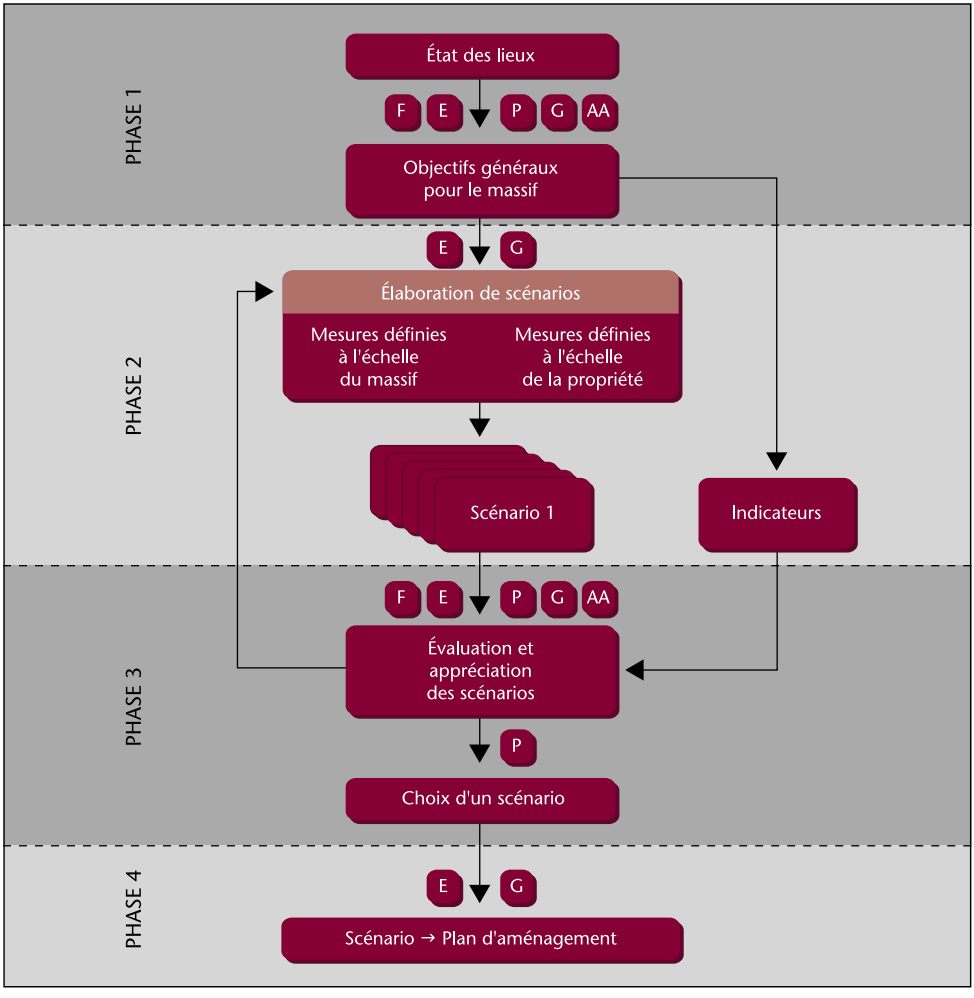

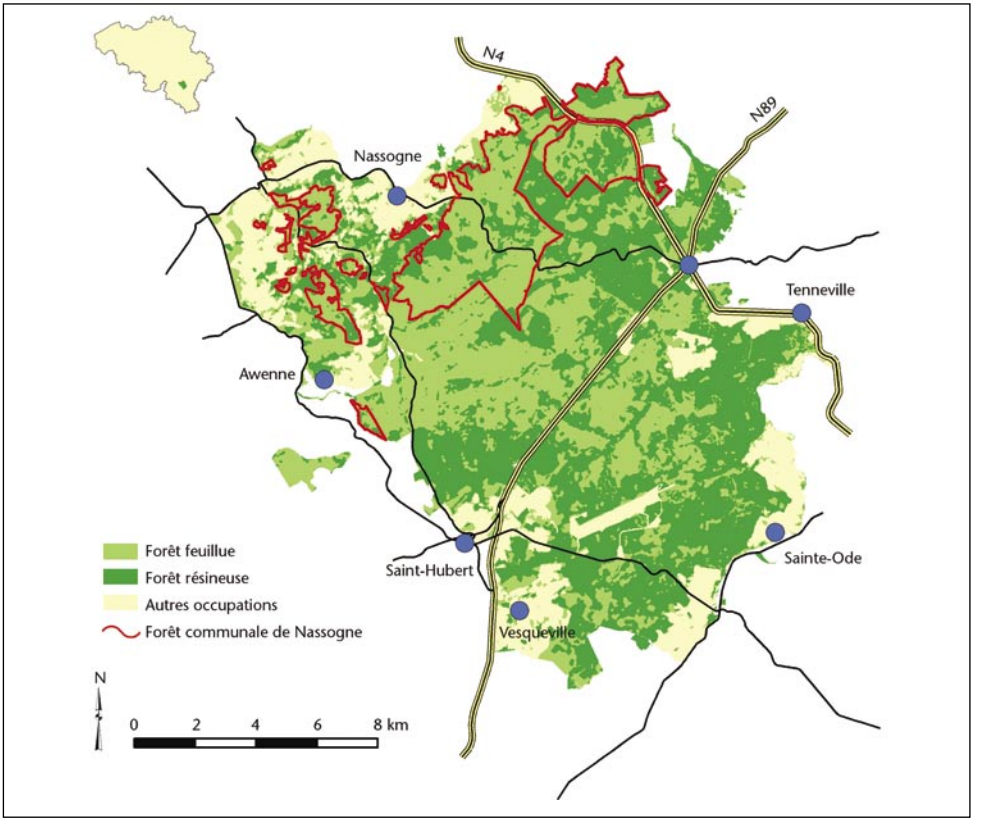

Figure 2 – Présentation générale de la zone d'étude et de la forêt communale de Nassogne (cette carte contient certaines simplifications adoptées pour en faciliter la mise en page).

les objectifs généraux à assigner au massif forestier (phase 1). Cet exercice est mené de manière concertée au cours de réunions auxquelles participent les différents acteurs impliqués dans le projet : propriétaires, représentants de la Division de la Nature et des Forêts (DNF), naturalistes, scientifiques, responsables des organismes touristiques, représentants des Unités de Gestion Cynégétique (UGC). Ces réunions sont orchestrées par un organisme neutre qui joue le rôle de *facilitateur*.

Plusieurs alternatives d'aménagement sont ensuite transcrites sous forme de « scénarios » (phase 2). Chaque scénario est constitué d'une série d'options d'aménagement formulées en termes d'occupation du sol et/ou de traitement sylvicole et établies dans le respect de l'ensemble des objectifs identifiés dans la phase précédente. Cependant, ces objectifs se voient accorder des degrés de priorité différents selon les scénarios.

Au cours des réunions de concertation avec le facilitateur, les différents acteurs identifiés dans la phase 1 ont la possibilité d'interagir, soit en marquant leur préférence pour un des scénarios, soit en réorientant l'un ou l'autre vers une solution de compromis (phase 3).

Pour les aider à asseoir leur décision, les acteurs disposent d'*indicateurs* qui permettent d'évaluer le degré d'accomplissement de chacun des objectifs que les différents scénarios proposés visent à rencontrer.

Cette phase se concrétise par le choix d'un scénario, qui sera ensuite traduit en un plan d'aménagement forestier (phase 4). Il est important de préciser que ce choix reste en définitive l'apanage du propriétaire.

L'EXEMPLE DU PGISH

La démarche qui est présentée a été testée et développée au sein du « Projet de gestion intégrée du massif de Saint-Hubert » (PGISH) auquel la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx) a apporté son appui scientifique dans le cadre de conventions de recherche financées par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE)[3-4]. À cheval sur les cantonnements de Nassogne et de Saint-Hubert, le massif concerné compte plus de 20 000 hectares dont 80 % sont en zone forestière (figure 2). Les propriétés sur lesquelles il s'étend relèvent autant du domaine privé (52 %) que du domaine public (48 %). Les forêts soumises sont réparties entre quatorze propriétaires, communaux pour la plupart. Elles comportent 55 % de peuplements feuillus (constitués majoritairement de hêtraies), 33 % de pessières, 7 % de résineux divers et 5 % d'autres types d'occupations dont des zones ouvertes.

La volonté de faire de l'entité concernée un massif pilote géré de manière intégrée et participative a été justifiée par la diversité des enjeux (production ligneuse, préservation de la diversité biologique, protection de divers milieux sensibles, accueil de la grande faune, chasse, tourisme). Cette diversité était la source de tellement de divergences de vue et de conflits potentiels que la production d'un plan d'aménagement forestier par la voie « traditionnelle » était vouée à l'échec. Un comité de pilotage ainsi qu'une plateforme de concertation ont alors été mis en place et la coordination de l'ensemble a été confiée à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).[2]

Parmi les propriétés concernées par le projet, la forêt communale de Nassogne est la plus étendue (3 300 hectares). Elle est constituée de 65 % de peuplements feuillus, 23 % de pessières, 9 % d'autres résineux et 3 % d'occupations diverses. Il convient également de préciser que plus de 70 % de la propriété sont inclus dans le réseau Natura 2000. L'importance de cette propriété au niveau du massif et la meilleure disponibilité en données ont conduit à la considérer comme entité pilote pour tester la démarche proposée. Les contraintes de calendrier inhérentes aux conventions de recherche évoquées ci-avant et au déroulement du processus participatif ont été telles qu'au moment d'écrire ces lignes, il reste au propriétaire à sélectionner le « scénario d'aménagement » et à un groupe d'experts de traduire celui-ci en un « plan d'aménagement ».

Phase 1 : état des lieux et objectifs

La première phase a débuté par l'identification des différents enjeux et la définition du contexte général de la gestion forestière à l'échelle du massif entier. Dans le cas du PGISH, différents experts ont analysé le massif sous l'angle de la sylviculture, des potentialités stationnelles, de la conservation de la nature, de la chasse

et du tourisme. Ils ont chacun avancé des propositions de gestion spécifiques.

Les objectifs généraux à poursuivre à l'échelle du massif ont été fixés en concertation sur base de cet état des lieux et dans le respect de la circulaire relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier émanant de la DNF (circulaire n° 2619) et récemment complétée par un ensemble de normes de gestion en faveur de la biodiversité.[6]

Une série d'indicateurs spécifiques a été élaborée afin de rendre compte de la capacité des différents scénarios d'aménagement à rencontrer les objectifs préfixés. Ils concernent, par exemple, la productivité potentielle de la forêt pour la fonction de production, la surface placée sous statut de conservation ou la qualité des habitats pour la fonction biologique, etc.

Phase 2 : élaboration des scénarios

L'élaboration des scénarios s'opère à deux niveaux : celui du massif et celui de la propriété. Les propositions d'aménagement à l'échelle du massif concernent différents éléments dont la mise en œuvre dépasse le cadre géographique trop restreint des

Un inventaire par échantillonnage a été réalisé en 2005 pour asseoir l'état des lieux de la forêt. Il ne concerne que les peuplements feuillus et s'appuie sur une grille systématique de une unité d'échantillonnage par 8 hectares[5], générant plus de deux cents placettes de mesures. Un des résultats les plus significatifs découlant de cet inventaire concerne la structure démographique des peuplements feuillus. L'histogramme de structure-composition présenté ci-dessous concerne la distribution des arbres par classe de circonférence et par essence. La superposition à ce graphique de la ligne rouge représentant un peuplement théorique à l'équilibre (répartition uniforme d'une surface terrière totale de 20 m²/ha au sein des classes de grosseurs allant de 40 à 240 cm de circonférence à 1,5 mètre) fait clairement ressortir une carence en bois de petite dimension et un excédent en bois dans les catégories allant de 140 à 180 cm de circonférence. Ce déséquilibre démographique est confirmé par l'analyse des données de l'inventaire qui concernent la régénération : on constate qu'à peine 5 % des peuplements en âge d'être régénérés comportent de la régénération naturelle.

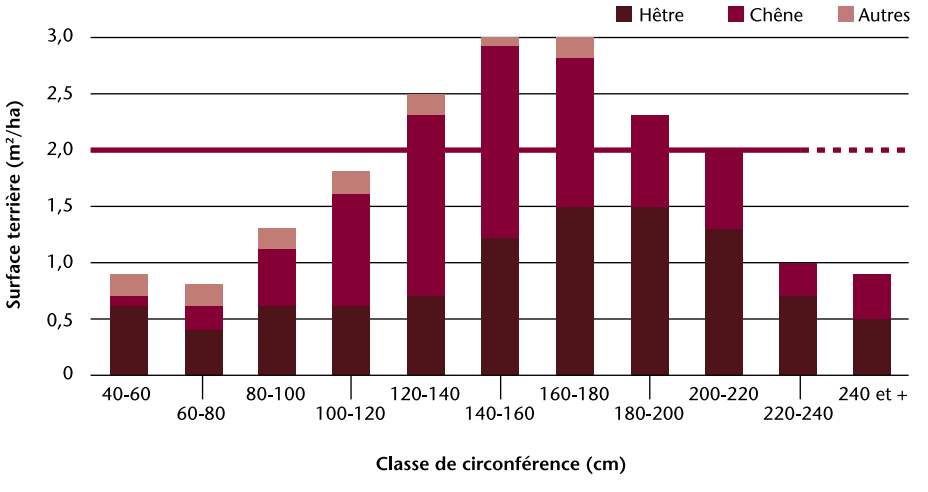

propriétés. Ainsi, un réseau de gagnages, des zones de quiétude pour le gibier et un ensemble d'aires dévolues entièrement à la conservation de la nature ont été cartographiés au niveau du massif.

Les propositions à l'échelle de la propriété doivent, quant à elles, s'appuyer sur des données plus fouillées et précises. Ainsi, pour la propriété de Nassogne, un inventaire par échantillonnage réalisé dans les peuplements feuillus a apporté des informations très utiles sur la structure, la composition et la dynamique de régénération des peuplements. Il a mis en évidence que cette forêt feuillue était peu diversifiée et présentait une structure caractérisée par un déficit important en bois de petites dimensions. Cette situation traduit un problème de régénération de la forêt et devrait conduire à un « trou de production » important dans 60 à 70 ans (voir encart page précédente).

Ces informations, venant en complément du parcellaire actuel, de la carte des stations et des aptitudes forestières, entre autres, ont alors permis de proposer différentes options d'aménagement à l'échelle de la propriété (tableau 1), qui intègrent aussi les propositions déjà définies à l'échelle du massif. Ces options, exprimées en termes d'occupation du sol et de traitement sylvicole, peuvent être combinées en sens divers pour constituer autant de scénarios d'aménagement concernant la propriété.

Ces scénarios sont destinés à être appliqués au niveau de « pôles de modifications potentielles » (PMP), c'est-à-dire de parties de la forêt susceptibles de subir des changements importants concernant l'occupation du sol ou le traitement sylvicole au cours de la prochaine période d'aménagement : changements de composition, de régime, de structure, abandon de la sylviculture, suppression du couvert forestier.

Tableau 1 – Description des options d'aménagement.

OPTION D'AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION
Milieux ouverts	
Zone ouverte naturelle	Zones reprises dans les sites de grand intérêt biologique (landes sèches, landes tourbeuses...)
Gagnage artificiel	Gagnage herbeux artificiel semé et amendé
Gagnage naturel	Gagnage herbeux avec interventions humaines réduites au minimum (fauchage, contrôle des ligneux)
Résineux	
Plantation d'épicéas à sylviculture dynamique	Pessière équienne régénérée par plantation, sylviculture dynamique (révolution 60 ans)
Peuplement inéquienne d'épicéa	Futaie irrégulière d'épicéa (récolte et régénération naturelle continues)
Plantation de mélèzes ou de douglas à sylviculture dynamique	Peuplement pur équienne de douglas ou de mélèze ou peuplement mélangé régénéré par plantation, révolution de 50 ans
Autres résineux (Pin sylvestre…)	Peuplement équienne régénéré principalement par plantation, sylviculture moyennement dynamique, révolution de 120 ans pour le Pin sylvestre

OPTION D'AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION
Feuillus	
Hêtraie	Peuplement irrégulier à base de hêtre régénéré naturellement
Hêtraie enrichie en feuillus d'accompagnement	Peuplement irrégulier à base de hêtre régénéré naturellement, dont les trouées (accidentelles ou volontaires) sont plantées en feuillus d'accompagnement
Hêtraie enrichie en résineux	Peuplement irrégulier à base de hêtre régénéré naturellement, dont les trouées (accidentelles ou volontaires) sont plantées en résineux (mélèze, douglas)
Chênaie	Peuplement équienne de chêne indigène régénéré par plantation
Autres feuillus avec sylviculture de production (aulne…)	Peuplement équienne de feuillus régénéré naturellement ou artificiellement, traité par une sylviculture dynamique
Autres feuillus sans objectif de production	Peuplement inéquienne d'essences feuillues en mélange, régénération naturelle, vocation essentiellement écologique
Aménagement de lisières internes	Bande de 10 mètres de large minimum bordant les routes et chemins empierrés non replantée après exploitation du peuplement préexistant et colonisée naturellement par la végétation
Aménagement de lisières externes	Bande de 15 mètres de large minimum en bordure de massif non replantée après exploitation du peuplement préexistant et colonisée naturellement par la végétation
Mélange feuillus-résineux	Régénération naturelle mélangée sur sols hydromorphes (principalement épicéa, bouleau et sorbier)
Mélange feuillus-résineux avec drainage artificiel	Régénération naturelle mélangée sur sols hydromorphes avec drainage
Zones forestières à vocation de conservation biologique	
Zone de conservation intégrale	Réserve intégrale où la sylviculture est abandonnée
Réserve dirigée	Peuplements traités de manière particulière (taillis, taillis sous futaie, forêt pâturée…), conservés pour protéger les espèces cibles qui s'y développent

Tableau 1 – Description des options d'aménagement (suite).

Dans le cas de la forêt communale de Nassogne, quatre PMP ont été définis (tableau 2) : les mises à blanc présentes et à venir, les vieilles hêtraies dépourvues de régénération, les trouées en peuplements feuillus et les zones forestières à vocation de conservation biologique. La localisation des PMP « mises à blanc » et « vieilles hêtraies » au sein de la propriété de Nassogne est matérialisée dans la figure 3. L'assiette des « zones forestières à vocation de conservation biologique » varie d'un scénario à l'autre.

Compte tenu du caractère pilote de cette étude, la portée temporelle des scénarios a été limitée à 12 ans au lieu des 24 ans généralement considérés comme étant la durée de validité des plans d'aménagement en vigueur à la DNF. Cette limitation dans le temps et donc dans l'espace permet de concentrer la recherche de solutions concrètes

Dénomination	Définition	Détermination
Mises à blanc	Parcelles résineuses à exploiter par mise à blanc *Blancs-étocs existants*	Données du parcellaire + terme d'exploitabilité précisé lors de la définition des options d'aménagement *Données du parcellaire*
Vieux peuplements feuillus	Peuplements feuillus en âge d'être régénérés mais qui présentent un important déficit de régénération	Reconnaissance de terrain + données de l'inventaire
Trouées en peuplements feuillus	Trouées en peuplements feuillus (G_{futaie} < 10 m²/ha et recouvrement régénération d'avenir < 25 %)	Données de l'inventaire (proportion de trouées extrapolée à l'ensemble des peuplements feuillus)
Zones de conservation	Zones forestières à vocation de conservation biologique	Reconnaissance de terrain

G_{futaie} : surface terrière de la futaie

Tableau 2 – Description des pôles de modifications potentielles (PMP).

et les efforts d'aménagement sur des zones où les problématiques soulevées lors de l'état des lieux sont les plus marquées.

Parallèlement à la localisation des zones d'intervention, deux objectifs majeurs (ou « axes d'orientation »), choisis parmi ceux qui ont été définis à l'échelle du massif lors de la première phase, ont été retenus pour construire les scénarios. Il s'agit, d'une part, de l'amélioration de la qualité biologique des habitats et, d'autre part, de l'augmentation de la productivité ligneuse. La fixation du nombre de scénarios à construire a résulté d'un compromis entre la nécessité de proposer une gamme de choix suffisante aux décideurs et la contrainte de temps liée à l'échéance de la recherche.

Dans un premier temps, deux scénarios de base ont été imaginés en ne considérant que les deux axes d'orientation évoqués ci-avant :

- un scénario « production » comportant des options d'aménagement qui tendent à augmenter la production ligneuse, parfois au détriment des autres fonctions de la forêt ;
- un scénario « biodiversité » qui privilégie la qualité et la diversité biologiques en limitant localement la fonction de production de bois (lisières, milieux ouverts, réserves intégrales…).

Un scénario « intermédiaire » est venu élargir la gamme de choix, il constitue un compromis entre les deux scénarios précédents.

Dans un second temps, il a été décidé de construire deux scénarios supplémentaires visant à maximiser la satisfaction des objectifs liés aux deux axes d'orientation : un scénario « production plus » et un scénario « biodiversité plus ».

La construction proprement dite des scénarios reste, à ce stade de la recherche, peu automatisée et constitue une tâche relativement fastidieuse qui demande une

bonne maîtrise technique de différents logiciels (SIG, tableur…) et bases de données décrivant la forêt (parcellaire, stations, infrastructure…).

Phase 3 : évaluation, comparaison et choix des scénarios

L'évaluation et la comparaison des scénarios s'appuient sur un des concepts clés de la méthode qui est celui d'indicateur. Dans le cas qui nous occupe, trois indicateurs ont été utilisés. Les deux premiers permettent d'évaluer la réponse apportée par les scénarios aux objectifs respectivement de production ligneuse et de qualité biologique. Un troisième indicateur, de type purement financier, concerne la balance des recettes et des dépenses inhérente à la forêt sur la période d'aménagement. Il s'agit là d'un élément qui s'est avéré essentiel aux yeux du propriétaire. Il permet principalement de juger de l'impact budgétaire de certaines mesures à initier pour favoriser les objectifs de production ou de qualité biologique.

La valeur de *l'indicateur de productivité potentielle* a été établie sur base de la production de bois attendue pour les options d'aménagement en fonction de la fertilité des stations (exprimée en m^3/ha/an).

La valeur de *l'indicateur de qualité biologique* d'un habitat intègre, quant à elle, l'intérêt

Figure 3 – Localisation des mises à blanc (coupes rases) actuelles et futures, ainsi que des vieux peuplements feuillus dans la forêt communale de Nassogne (cette carte contient certaines simplifications adoptées pour en faciliter la mise en page).

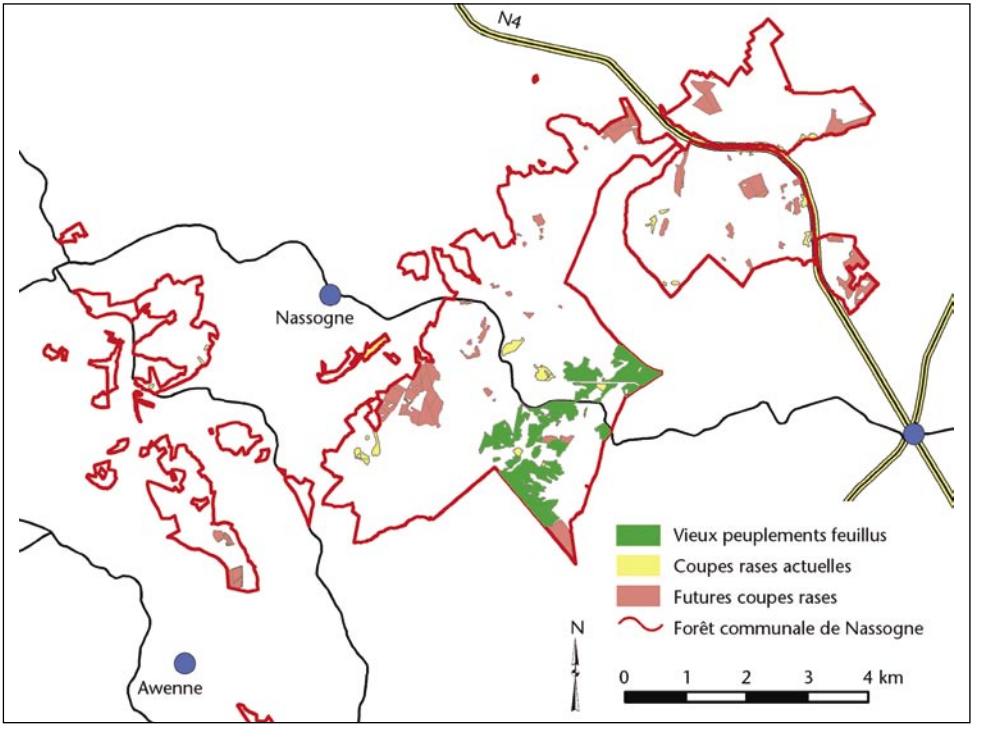

Indicateur	Scénario				
	Biodiversité plus	Biodiversité	Intermédiaire	Production	Production plus
Productivité (m^3/ha/an)	5,0 (65 %)	6,3 (82 %)	7,7 (100 %)	9,7 (126 %)	10,4 (135 %)
Qualité des habitats	3,3 (114 %)	3,1 (107 %)	2,9 (100 %)	2,4 (83 %)	2,3 (79 %)
Balance recettes/dépenses (milliers d'euros)	2 426 (110 %)	2 259 (103 %)	2 197 (100 %)	1 855 (84 %)	1 770 (81 %)

Tableau 3 – Valeurs des indicateurs pour les différents scénarios exprimées de manière absolue et de manière relative par rapport au scénario « intermédiaire » (chiffres entre parenthèses). Elles concernent uniquement les PMP. La balance recettes/dépenses porte sur une période de 12 ans.

patrimonial de l'habitat*, l'abondance des espèces intéressantes (espèces menacées, protégées et rares) qu'il abrite et sa naturalité**. Ces éléments sont appréciés en fonction des options d'aménagement affectées à chaque parcelle dans les PMP.

Enfin, *l'indicateur financier* constitue un bilan des principales recettes (coupes de bois) et dépenses prévisibles associées aux nouveaux peuplements (opérations et travaux***). Ce bilan est établi pour la période de référence (12 ans).

Dans le cas de la propriété de Nassogne, l'application de ces indicateurs aux PMP fournit des valeurs assez contrastées selon le scénario retenu (tableau 3). Plusieurs remarques peuvent être émises sur base de ces résultats :

- l'indicateur « balance recettes/dépenses » du tableau 3 ne concerne que la partie de la propriété soumise aux options d'aménagement apparaissant dans les scénarios (PMP), soit environ 20 % de la surface totale. À titre d'indication les recettes enregistrées sur cette partie de la forêt au cours des 12 prochaines années représente de l'ordre de 40 % des recettes totales de la propriété ;
- les valeurs de productivité croissent régulièrement du scénario « biodiversité plus » au scénario « productivité plus » et vont jusqu'à être plus que doublées ;
- l'indicateur de qualité biologique des habitats présente une tendance inverse avec des scénarios « production » et « production plus » qui induisent des résultats significativement inférieurs à ceux des autres scénarios ;
- favoriser une forêt productive induit des dépenses importantes, alors que les scénarios privilégiant la qualité des habitats ne requièrent pas d'investissements aussi importants (tableau 4) ;
- grâce aux nombreuses coupes planifiées en pessières (pôle « mises à blanc »), la balance financière est positive pour tous les scénarios.

* Basé sur les notions de rareté et d'intérêt de l'habitat à différentes échelles (européenne, régionale, locale…).

** Évaluation grossière de la proximité du fonctionnement des écosystèmes produits par les scénarios par rapport à ceux qui se développeraient spontanément.

*** Préparation du terrain, plantation, protection éventuelle, dégagement(s), nettoiement(s)…

La balance recettes/dépenses défavorable aux scénarios axés sur la production (tableau 3) est cependant à relativiser. Les calculs économiques portent sur une période de 12 ans. Cette durée est trop courte pour que les recettes liées aux investissements influent sur le bilan financier. En effet, les revenus découlant de ces investissements interviendront seulement après une trentaine d'années lorsque les éclaircies fourniront des bois de sciage. On peut toutefois deviner leur importance prévisible en se référant à l'évolution de l'indicateur de productivité potentielle. Il faut cependant être conscient qu'investir aussi massivement dans des plantations résineuses dont on souhaite tirer une production ligneuse de qualité implique que les gestionnaires aient une bonne maîtrise de l'équilibre forêt-gibier !

Phase 4 : traduction du scénario retenu en plan d'aménagement

Cette phase est actuellement en attente de réalisation. Elle consiste essentiellement en un acte technique de transcription des options d'aménagement contenues dans le scénario qui sera retenu par le propriétaire dans le canevas des plans d'aménagement tel que proposé par l'administration forestière.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La philosophie d'élaboration de plans d'aménagement forestier qui est proposée se démarque résolument de l'approche traditionnelle mise en œuvre jusqu'à présent par l'administration forestière en Région wallonne. Elle offre une réelle possibilité aux acteurs concernés par le devenir du patrimoine forestier public d'interagir avec la gestion de ce dernier, tout en laissant l'initiative au propriétaire au moment de choisir effectivement l'orientation de cette gestion. Cette démarche présente également une dimension pédagogique intéressante dans la mesure où l'exercice de construction de scénarios conduit à des propositions d'aménagement très documentées et argumentées. En outre, la gestion prônée est davantage considérée dans un cadre plus large, intégrant le niveau de « massif » et de nombreux paramètres de son environnement.

Les points positifs qui viennent d'être énoncés ne doivent pas occulter les difficultés qu'une telle méthode comporte. La principale d'entre elles concerne la nécessité de disposer d'une base de données très complète et structurée sur la forêt à amé-

Tableau 4 – Détail de l'estimation du bilan financier lié à l'application des scénarios (en milliers d'euros). Cette estimation porte sur une période de 12 ans.

	Scénario				
	Biodiversité plus	Biodiversité	Intermédiaire	Production	Production plus
Dépenses « PMP »	1 066	1 251	1 337	1 721	1 829
Recettes « PMP »	3 491	3 510	3 534	3 576	3 598
Balance recettes/dépenses (milliers d'euros)	2 426	2 259	2 197	1 855	1 770

nager (parcellaire, inventaires, cartographie des stations, des infrastructures…). À cet égard, le développement du nouveau système d'information de la DNF sera vraisemblablement très utile. Cependant, il doit encore démontrer ses capacités en matière d'analyses complexes de données, notamment au plan cartographique.

La création d'indicateurs capables de traduire de manière rigoureuse l'état d'accomplissement des différents objectifs de l'aménagement constitue une seconde difficulté. Les trois indicateurs qui ont été utilisés dans ce projet pilote ne couvrent évidemment qu'une partie des critères permettant de juger de l'adéquation d'un scénario d'aménagement aux objectifs fixés (production ligneuse, qualité biologique, équilibre financier). La recherche doit encore progresser dans ce domaine, non seulement pour compléter la palette d'indicateurs, mais également pour rendre celle-ci plus robuste en regard de scénarios d'aménagement qui seraient construits non plus sur 12 ans, mais sur 24 ans.

Enfin, cette expérience pilote a permis d'apprécier l'importance primordiale de l'animation et de la coordination du processus participatif dans le cadre duquel s'inscrit la méthode. S'il s'agit d'un aspect moins technique ou scientifique de la démarche, il n'en reste pas moins incontournable et devra également faire l'objet d'un effort de réflexion supplémentaire, afin d'aboutir à une véritable codification de la conduite du processus tout entier (organisation et animation des réunions, sélection des intervenants, mise en place d'un agenda, arbitrage des conflits…).

© N. Joskin

Comme on peut s'en rendre compte, il reste encore beaucoup à faire pour qu'une telle méthode puisse être utilisée de manière complètement opérationnelle, mais on peut considérer que si cette expérience était systématiquement appliquée à l'ensemble des aménagements de la forêt soumise, elle marquerait un tournant dans la manière d'aborder la gestion forestière en Région wallonne. L'enjeu dépasse le cadre technique de la seule gestion forestière car, par son caractère didactique, l'aménagement forestier devient aussi un outil de communication. Il doit permettre à tous les usagers de la forêt de percevoir l'écosystème forestier dans toute sa multiplicité, de sorte que les activités des uns et des autres soient mieux comprises et acceptées par le plus grand nombre. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] BOUSSON E. [2003]. *Gestion forestière intégrée. Approche basée sur l'analyse multicritère.* Les Presses Agronomiques de Gembloux, Gembloux, 303 p.

[2] FRW [2004]. *Projet de Gestion Intégrée du massif forestier de Saint-Hubert. Document cadre de développement stratégique. Bilan des travaux après la première phase de coordination du projet.* Fondation Rurale de Wallonie, 34 p.

[3] FUSAGx [2004]. *Appui scientifique au projet d'aménagement intégré sur le massif de Saint-Hubert*. Rapport final, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 42 p.

[4] FUSAGx [2006]. *Accord Cadre de recherche et vulgarisation forestières*. Rapport intermédiaire, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 76 p.

[5] LEJEUNE P, HUART O., RONDEUX J. [2004]. *Proposition d'une méthode d'inventaire « aménagement » pour le diagnostic des peuplements touchés par la « maladie du hêtre » en Région wallonne*. Note technique forestière de Gembloux 12. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 26 p. Consultable à l'adresse www.fsagx.ac.be/gf.

[6] Ministère de la Région wallonne [2005]. *Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier (complément à la circulaire n°2619 du 22 septembre 1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier)*. DGRNE, DNF, Jambes, 84 p.

Cet article est réalisé dans le cadre d'une étude financée par la Région wallonne (DGRNE, DNF) au travers de conventions portant sur le Projet de gestion intégrée du massif de Saint-Hubert et de l'Accord cadre de recherche et vulgarisation forestières.

PHILIPPE LEJEUNE

lejeune.p@fsagx.ac.be

HUGUES CLAESSENS

MATTHIEU ALDERWEIRELD

JACQUES RONDEUX

Responsable de l'Unité

Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels (GRFMN),

Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx)

Passage des Déportés, 2

B-5030 Gembloux